



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aymeric PÉPION, Maire.

Etaient présents

SARRAIL Nadia, SIMON Jérémy, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, MARTINEZ Cécile, FOUCAULT Jacqueline, ARTH Philippe, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélia, LAPLACE Marylise, THIBAUDAT Yohan, HORNBERGER Caroline, FAUQUEMBERGUE Damien, MILANO Marie-Claude, ENGELRIC-BERRUET Denyse.

Absents représentés :

CANO Didier représenté par MARTINEZ Cécile, VENTOLINI Giorgio représenté par MILANO Marie-Claude, COUSIN Izabete représentée par ENGELRIC-BERRUET Denyse.

Secrétaire de séance : HORNBERGER Caroline.

Date de convocation : 10 novembre 2020

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et représentés. Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

L'Assemblée approuve le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que la Préfecture a apporté plusieurs éléments d'information concernant la tenue des conseils municipaux dans le contexte lié à la covid-19. Les dernières informations, reçues juste avant le début du Conseil étant l'autorisation du public par le Maire dans une limite raisonnable.

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2021

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée une modification des tarifs municipaux.

Tout d'abord les tarifs de location de salle pourront augmenter entre 5 et 10% selon la location.

Concernant les tarifs de cantine, il est proposé pour les enfants hors commune d'établir le même tarif que pour les enfants domiciliés sur la commune et pour le tarif des adultes de s'aligner sur celui des enfants soit 3.80€.

A propos des tarifs du cimetière, auparavant il fallait faire l'acquisition d'une concession au columbarium puis d'un emplacement pour chaque urne. Il est proposé dans les tarifs pour 2021 de faire seulement l'acquisition d'une concession et le renouvellement à la fin de la période. Les tarifs proposés restent inférieurs à ceux des communes de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire fait lecture des propositions des tarifs.

Il est demandé la raison d'un tarif des repas adulte qui est au même prix qu'un enfant alors que la quantité est probablement plus élevée. Monsieur le Maire explique que jusqu'à aujourd'hui les agents de la commune étaient au tarif de 3€ et les professeurs des écoles et tout autre adulte au tarif de 7€. Il est proposé pour 2021 d'harmoniser pour tous à 3.80€. L'harmonisation implique de ne pas augmenter de manière trop importante les agents communaux et permet ainsi de faire bénéficier d'un tarif plus avantageux pour les professeurs et les aînés qui mangent à la cantine quotidiennement ou régulièrement pour maintenir un lien intergénérationnel. L'objectif est aussi de favoriser la mixité entre enfants/aînés lorsque la situation sanitaire le permettra. Les aînés pourront plus facilement venir à la cantine avec un tarif moins élevé.

Madame MILANO indique que les administrés de la commune n'ont normalement pas vocation à payer le repas des professeurs des écoles, le coût d'un repas étant à 6.90€. Monsieur le Maire répond que ce sont deux enseignants qui mangent régulièrement à la cantine.

Le choix du tarif pour les enfants hors commune se porte sur le fait que la commune les a acceptés dans l'école, il est donc normal de leur attribuer un tarif équivalent aux autres enfants. Actuellement il y a une quinzaine d'enfants dans cette situation. Monsieur le Maire précise qu'au regard des effectifs des écoles il ne serait pas envisagé d'accepter plus d'enfants hors commune, exception serait faite selon la situation (regroupement de fratrie par exemple).

La participation de la commune concernant le coût de la restauration collective est d'environ 110 000€ annuellement.

Concernant l'augmentation de la concession du columbarium. Pour les tarifs 2021, est fait la proposition de ne faire payer qu'à l'emplacement. Tandis que jusqu'alors il était demandé de payer l'emplacement ainsi que l'urne ou les urnes (surplus pour chaque urne supplémentaire). Pour l'exemple d'un emplacement avec une urne : il faut actuellement payer un emplacement à 110€ ainsi qu'une urne à 80€ pour 10 ans, soit un total de 190€, si une urne est ajoutée le coût sera de 270€. Pour 2021 il est proposé un tarif d'un emplacement à 220€ peu importe le nombre d'urnes.

Madame MILANO demande pourquoi le tarif du matériel de la salle des fêtes augmente autant. Monsieur le Maire explique que le matériel est régulièrement cassé. Nous discutons pour 0,50cts par chaise et 1€ par table ou banc.

Pour information la location de la salle des fêtes et la location du matériel apporte une recette d'environ 5000€ sur une année normale.

Madame MILANO souhaite savoir comment a été faite la proposition des tarifs, la commission finances s'est-elle réunie ? Monsieur le Maire répond qu'avec la conjoncture actuelle les commissions ne peuvent pas se réunir. Cependant les élus se sont réunis en petit comité pour pouvoir échanger et faire cette proposition finale. Madame MILANO souhaite que soit faite lecture du règlement intérieur car normalement les commissions doivent se réunir pour pouvoir faire ensuite des propositions devant le conseil.

Est faite lecture de l'Article 3 du règlement intérieur du conseil municipal : « Les affaires inscrites à l'ordre du jour **sont en principe préalablement soumises**, pour avis, aux commissions compétentes, sauf décision contraire du Maire, motivée notamment par l'urgence ou tout autre raison. »

Monsieur le Maire indique donc que la commission finances n'a pu se réunir dans des conditions normales justifiées par l'état d'urgence sanitaire actuel ainsi que le confinement en mesure depuis le 29 octobre dernier. Les tarifs communaux devant être votés à la fin de l'année, il n'était pas faisable de repousser la commission en sachant que peut avoir lieu une possible reconduction du confinement en décembre.

Monsieur le Maire fait lecture de l'article 4 : « Durant les trois jours précédant la séance et le jour de la séance, les Conseillers Municipaux peuvent consulter les dossiers, en Mairie uniquement et aux heures ouvrables, dans les conditions fixées par le Maire.

Les Conseillers qui voudront consulter les mêmes dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au Maire, une demande écrite.

Les dossiers relatifs aux projets de contrat et de marché sont mis, sur leur demande, à la disposition des membres du conseil dans les services communaux compétents, 3 jours avant la réunion au cours de laquelle ils doivent être examinés aux fins de délibération. »

Il était donc possible de venir en Mairie pour consulter les documents de travail ou tout autre document en lien avec les dossiers prévus au Conseil Municipal.

Madame MILANO regrette malgré tout le manque de communication et de transparence en ce qui concerne les propositions faites car sans compte rendu de commission il n'y a pas de visibilité sur la construction de la proposition faite en conseil. Monsieur le Maire répond qu'il serait en mesure de communiquer davantage mais lorsqu'un élu ne souhaite pas les clés de la Mairie ou s'investir dans les commissions et même qu'il indique lors du dernier conseil ne pas vouloir travailler avec le reste de l'équipe municipale, la communication est plus difficile. Madame MILANO indique que ce n'est pas elle qui a tenu les derniers propos. Monsieur le Maire met fin à la conversation.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **par 19 voix pour et 3 Abstentions**

DÉCIDE

DE FIXER les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2021, conformément au tableau ci-joint,

Collectivité Année 2021

		Tarifs 2020 (TTC)	Tarifs 2021 (TTC)
Salle des fêtes :			
	Famille de Traînou		
	Location 1J	205,00 €	220,00 €
	Location 2J	310,00 €	330,00 €
	Famille/asso hors Traînou		
	Location 1J	500,00 €	550,00 €
	Location 2J	725,00 €	800,00 €
	Entreprise en semaine (la location)	260,00 €	280,00 €
	Caution salle des fêtes (détérioration...)	820,00 €	850,00 €
	Caution ménage salle des fêtes	205,00 €	250,00 €
Location de matériel : à l'unité et au minimum 1 mois avant la date souhaitée			
	Chaise pliable	2,00 €	2,50 €
	Table en bois (8 personnes)	5,00 €	6,00 €
	Banc en bois (4 assises)	3,00 €	4,00 €
	Banc en bois (6 assises)	3,00 €	4,00 €
	Dégradation ou casse de matériel communal	Facturation du montant de réparation ou de remplacement	Facturation du montant de réparation ou de remplacement
Clés			
	Le Badge (mairie, gymnase etc.)	(au coût réel selon devis)+Frais de gestion 20€	(au coût réel selon devis)+Frais de gestion 20€
	Le transpondeur	(au coût réel selon devis)+Frais de gestion 20€	(au coût réel selon devis)+Frais de gestion 20€

	Le Pass ou pass Partiel	(au coût réel selon devis)+Frais de gestion 20€	(au coût réel selon devis)+Frais de gestion 20€
	La clé	(au coût réel selon devis)+Frais de gestion 20€	(au coût réel selon devis)+Frais de gestion 20€
Repas centre de loisirs :			
	Le repas	4,00 €	4,10 €
Cantine			
	Repas enfant	3,80 €	3,80 €
	Repas exceptionnel	4,50 €	4,60 €
	Repas adulte	7,00 €	3,80 €
	Repas régime (avec ou sans réintroduction d'aliments)	1,95 €	1,95 €
	Repas élève hors commune	7,00 €	3,80 €
	Pénalité non-respect du dossier d'inscription au restaurant scolaire (le repas)	7,00 €	8,00 €
Occupation du domaine public :			
	Droit de place commerçants marché (le mètre linéaire par jour de présence)	0,50 €	0,50 €
	Redevance de stationnement droit de place (camions et ambulants par jour de présence)	5,00 €	5,00 €
	Redevance droit de place pour terrasses (par mois)	11,00 €	11,00 €
	Occupation du domaine public quel que soit le site (privatisation par événement)	11,00 €	11,00 €
Capture d'animal errant sur la voie publique			
	Frais de prise en charge (par animal)	75,00 €	80,00 €
	Frais de garde (par jour et par animal)	30,00 €	35,00 €
	Frais de transport au refuge (par animal)	75,00 €	80,00 €
BIBLIOTHEQUE			
	Facturation des livres perdus ou non rapportés	Prix d'achat du/des livre(s)	Prix d'achat du/des livre(s)
Concessions cimetièrè :			
	Dispersion	110,00 €	120,00 €
	Trentenaire	210,00 €	220,00 €
	Cinquantenaire	260,00 €	270,00 €
Concessions et renouvellement Columbarium :			
Monuments			
à l'emplacement	10 ans	110,00 €	220,00 €
à l'emplacement	15 ans	150,00 €	300,00 €
à l'emplacement	30 ans	310,00 €	600,00 €

FRAIS DE SCOLARITÉ PARTICIPATION COMMUNES EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer la participation aux frais de scolarité pour les enfants en provenance des communes extérieures pour l'année scolaire 2020/2021. La base de calcul est définie à partir du décompte des dépenses de fonctionnement des écoles. Néanmoins, pour précision, la commune peut fixer des tarifs différents pour l'accueil des enfants avec dérogation au même titre que pour les enfants des autres communes. La loi et les jurisprudences s'accordent pour prendre en compte la part de l'impôt des administrés qui finance les services périscolaires.

Considérant les conditions d'accueil des enfants résidant sur d'autres communes, notamment les obligations règlementaires ;

Considérant la volonté de respecter scrupuleusement les conditions de la loi pour l'accueil ou le refus d'accueil des enfants par dérogation sur une commune autre que la commune de résidence.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DÉCIDE

DE FIXER le tarif pour un enfant de maternelle à 1 443€

DE FIXER le tarif pour un enfant d'élémentaire à 618€

Pour l'année scolaire 2020-2021.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – RODP GRDF 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'envoi de l'état des redevances dues par le concessionnaire (GRDF) au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Pour percevoir la recette correspondante, soit 645€ pour l'année 2020, le Conseil Municipal doit délibérer.

Pour information il y a 11 691 mètres linéaires de réseaux de gaz sur la commune.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE

DE FIXER le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente, selon la formule suivante :

PR (plafond de la redevance) = (0,035€ x longueur de canalisations) + 100€

QUE ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;

QUE la redevance due au titre de 2020 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de 26 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

La formule définitive est la suivante :

RODP 2020 = [(0,035€ x L) + 100€] x 1,26

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – ÉCRANS TACTILES INTERACTIFS ECOLES

Monsieur le Maire expose le fait que dans le cadre des appels à projets, la Commune est éligible aux aides à projets d'intérêt communal dans le cadre du financement des écrans tactiles interactifs pour l'école maternelle et l'école élémentaire.

La commune de Traînou souhaite financer ce projet par l'acquisition d'écrans tactiles interactifs pour chaque école pour un coût total de 7653.60€TTC.

Considérant la possibilité des aides apportées par le Conseil Départemental du Loiret, notamment dans le cadre d'Appel à projets au titre des Aides à l'investissement d'intérêt communal 2021 volet 3;

Le coût prévisionnel s'élève à 6 378.00€HT.

Une aide à hauteur de 30% est possible si le dossier est conforme aux critères.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le dossier,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DÉCIDE

DE SOLLICITER la demande de subvention de 1913.00€ soit 30% du montant d'acquisition auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des investissements pour l'acquisition de deux écrans tactiles interactifs pour les écoles maternelle et élémentaire,

D'AUTORISER le représentant de l'exécutif, à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – RÉFECTION DES COURTS DE TENNIS

Le court de tennis numéro 2 présente plusieurs fissures et endroits où le revêtement se délite, une intervention est devenue nécessaire afin de le remettre en état.

Plusieurs prestataires ont été consultés, l'un d'entre eux propose une offre de réfection qui inclut également le court numéro 1 pour un montant de 6475.20 € TTC.

Le Département peut accompagner les collectivités pour ce type de projet jusqu'à 80 % du coût des travaux.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès des services Départementaux.

Considérant la possibilité des aides apportées par le Conseil Départemental du Loiret, notamment dans le cadre d'Appel à projets au titre des Aides à l'investissement d'intérêt communal 2021 volet 3;

Le coût prévisionnel s'élève à 5 396.00€HT.

Une aide à hauteur de 80% est possible si le dossier est conforme aux critères.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le dossier,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DÉCIDE

DE SOLLICITER la demande de subvention de 4317.00€ soit 80% du montant d'acquisition auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des investissements pour la réfection de courts de tennis, D'AUTORISER le représentant de l'exécutif, à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – PANNEAUX DE SIGNALISATION

La signalisation verticale communale est soumise aux éléments et dégradations en tout genre, plusieurs panneaux méritent d'être remplacés, un inventaire a été réalisé accompagné d'une demande de devis (617.62 € TTC). Le Département peut accompagner les collectivités pour ce type d'acquisition. Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès des services Départementaux. La pose serait prévue dès l'accord du versement des subventions donc prévue en 2021.

Considérant la possibilité des aides apportées par le Conseil Départemental du Loiret, notamment dans le cadre d'Appel à projets au titre des Aides à l'investissement d'intérêt communal 2021 volet 3;

Le coût prévisionnel s'élève à 514.67€HT.

Une aide à hauteur de 80% est possible si le dossier est conforme aux critères.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le dossier,

L'Assemblée, après en avoir délibéré *à l'unanimité*.

DÉCIDE

DE SOLLICITER la demande de subvention de 412€ soit 80% du montant d'acquisition auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des investissements pour l'acquisition de panneaux de signalisation verticale,

D'AUTORISER le représentant de l'exécutif, à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – BLOCS ROUES PLACE DU 19 MARS

De nouvelles plantations ont été réalisées par les agents communaux Place du 19 mars.

Afin de garantir ces nouvelles plantations, l'installation de butées de parking est envisagée afin d'empêcher les véhicules d'endommager le parterre. Un devis a été reçu pour la fourniture et la pose de onze butées de 1800 mm (1737.60 € TTC).

Le Département peut accompagner les collectivités pour ce type d'acquisition.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès des services Départementaux.

Considérant la possibilité des aides apportées par le Conseil Départemental du Loiret, notamment dans le cadre d'Appel à projets au titre des Aides à l'investissement d'intérêt communal 2021 volet 3;

Le coût prévisionnel s'élève à 1 448.00€HT.

Une aide à hauteur de 80% est possible si le dossier est conforme aux critères.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le dossier,

L'Assemblée, après en avoir délibéré *à l'unanimité*,

DÉCIDE

DE SOLLICITER la demande de subvention de 1158.00€ soit 80% du montant d'acquisition auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre des investissements pour l'acquisition de blocs-roues sur le parking de la place du 19 mars.

D'AUTORISER le représentant de l'exécutif, à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D’AGENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ – ADJOINT D’ANIMATION, ATSEM

Monsieur le Maire informe l’Assemblée qu’il convient de procéder à deux recrutements :

- un agent en CDD pour un poste d’adjoint d’animation afin d’assurer la surveillance, l’animation des enfants pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30 (2h/jour sur 4 jours soit 288 heures). Ce recrutement répond au besoin d’éviter le brassage des enfants par groupe de niveau ce qui nécessite une surveillance supplémentaire.

- un agent en CDD pour un poste d’adjoint technique sur les fonctions d’ATSEM à temps complet. Ce recrutement est nécessaire pour plusieurs facteurs notamment la prolongation de l’état d’urgence sanitaire nécessitant des interventions quotidiennes pour le nettoyage et qu’en cas d’absence d’une ATSEM le service ne pourrait plus être assuré correctement du fait de l’ouverture d’une sixième classe depuis la rentrée 2020/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l’unanimité*,

DECIDE

D’AUTORISER le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3, 1°, de la loi du 26 janvier 1984 précitée : 1 emploi à temps non complet pour exercer les fonctions d’animateurs, correspondant au grade d’adjoint d’animation, de catégorie C et 1 emploi à temps complet pour exercer les fonctions d’ATSEM, correspondant au grade d’adjoint technique, de catégorie C.

D’ADOPTER la proposition du Maire et d’inscrire au budget les crédits correspondants.

La rémunération s’effectuera par référence à la grille indiciaire C1 du grade d’adjoint d’animation et du grade d’adjoint technique Indice Brut 350 / Indice Majoré 327

CCF – TRANSFERT DE COMPÉTENCE « POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Forêt souhaite un transfert de la compétence “politique du Logement et Cadre de Vie” afin de pouvoir mettre en œuvre une action vis-à-vis du logement, l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (l’O.P.A.H.). Cette action pourrait être réalisée sur l’ensemble de la Communauté de Communes et elle permettrait entre autres de faire bénéficier à la commune de Neuville-aux-Bois des dispositifs “Opération de Revitalisation des territoires” et “Petites Villes de Demain”.

Ce transfert nécessite l’approbation à la majorité qualifiée des communes de la Communauté de Communes.

L’Assemblée, après en avoir délibéré, *à l’unanimité*,

APPROUVE

Le transfert de la compétence facultative “Politique du Logement et Cadre de Vie”.

La modification des statuts de la Communauté de Communes de la Forêt en intégrant la compétence facultative “Politique du Logement et Cadre de Vie”.

AFFAIRES DIVERSES**Décision du Maire :**

- **Acquisition d'une éplucheuse pour le restaurant scolaire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que la parmentière date des années 1980-90. Aujourd'hui, les utilisateurs rencontrent des difficultés d'épluchage des aliments.

Pour cela une consultation a été faite auprès de 3 fournisseurs et l'entreprise Benard a été retenue pour un montant de 2200.00€ HT. Cela a été imputé au budget où il y avait les crédits nécessaires sur l'opération « 2020300 Restaurant scolaire équipements et aménagements divers ».

TOUR DE TABLE**Informations du Maire :**

- Démission de M. TAILHARDAT du Conseil Municipal, lecture du courrier de démission. Lecture du courrier de démission de M. GARNIER qui était le suivant sur la liste. En attente de réponse de Mme LUCAS.
- Demande à l'ensemble des élus d'utiliser **exclusivement** leur adresse mail de la Mairie.
- Madame HORNBERGER a repris en main le contrat avec le prestataire de la restauration collective et Monsieur Le Maire l'en remercie. Une importante pénalité de 6400€ a été facturée au prestataire ainsi qu'un suivi du contrat pour que celui-ci respecte le cahier des charges sur lequel il s'est engagé.
- État des différentes réparations et maintenances actuellement en cours sur la commune.
- Dans la continuité des économies sur les frais de fonctionnement ainsi que pour une plus-value écologique et de confort, une isolation d'une partie des bâtiments communaux va avoir lieu en 2021, 7 bâtiments sont éligibles. Le reste des bâtiments ne remplissent pas les conditions pour un isolement à la laine soufflée. Cette action peut être menée grâce au certificat d'économie d'énergie (CEE) qui oblige les entreprises polluées à investir dans ce type d'opération pour d'autres acteurs comme les collectivités locales. La commune n'aura aucune dépense à faire pour cette prestation.

Questions diverses :

- Maison d'urgence : Un locataire est actuellement en place, elle ne peut être utilisée comme maison d'urgence actuellement.
- Madame FOUCAULT demande l'intervention sur les sapins derrière la bibliothèque qui créent des nuisances au voisinage ainsi que la haie.
- Monsieur THIBAUDAT demande si une subvention du département est possible pour l'éclairage du stade municipal. Il est en effet prévu de bénéficier d'aides mais la commune se tournerait plutôt vers du mécénat. Plusieurs pistes sont à l'étude.
- Madame MILANO souhaite savoir pourquoi la Mairie ne met plus à disposition les attestations de dérogation de déplacement dans les commerces. Monsieur le Maire explique que beaucoup ont été mises et le constat a été fait qu'elles partaient très vite. Il rappelle l'importance du confinement et que les attestations restent disponibles en Mairie.

- Madame ENGELRIC-BERRUET évoque le souhait d'une administrée, Mme LEFEVRE : que soit renommée la venelle piétonne en face du cimetière avec une plaque en l'honneur des déportés. Plusieurs rues ont déjà été nommées en l'honneur de certains déportés mais il serait souhaitable de rendre hommage à tous. Monsieur le Maire répond que c'est une requête tout à fait louable. Suite à la rencontre en Mairie de Madame Berruet et de Madame Sarrail (Adjointe Affaires Scolaires, Jeunesse et Cérémonie), des devis ont déjà été demandés pour installer une plaque avec des bancs sous le noyer. Cet endroit pourra servir de lieu de commémoration lors de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation le dernier dimanche d'avril.
- Monsieur CAILLAULT demande un élargissement du chemin venant du lotissement de la scierie le long de la rue de la république, l'herbe commence à envahir le chemin de terre ce qui laisse peu de place aux utilisateurs notamment aux poussettes ou autres.

Informations diverses :

- Nadia SARRAIL : mise en place du plan vigipirate depuis la rentrée des vacances de Toussaint. C'est pourquoi, la venelle de l'école est fermée le matin et non l'après-midi. Actuellement, les écoles sont soumises à deux mesures : le plan vigipirate et l'urgence sanitaire à cause de laquelle, il faut limiter le brassage des enfants. Le matin la fermeture de la venelle répondant au plan vigipirate est possible car les enfants vont directement dans leur cour. Le soir, si la venelle était aussi fermée, les professeurs des écoles devraient emmener les enfants aux deux sorties ce qui demanderait beaucoup de mouvement et serait fortement déconseillé car cela favoriserait la propagation du virus covid-19. Un choix a donc été porté pour que les mesures sanitaires soient respectées à 100%.
- Jérémy Simon : un nouvel agent au service technique a été embauché afin de renforcer l'équipe qui n'était plus qu'à 5 au lieu de 7.
- Cécile Martinez : préparation du budget 2021 en cours.
- Valérie Ronnet : la fête de Noël à l'attention des enfants doit être annulée. Le projet est repoussé à l'année prochaine.
- Philippe Arth : accueil de classes ouvertes avec l'association jardin d'Antan cette semaine dans les jardins familiaux de la commune.
- Marylise Laplace : des appels aux aînés et personnes isolées ont été faits dernièrement suite au 2^{ème} confinement. Constat : la liste n'a pas été mise à jour depuis un certain temps, les numéros de téléphone sont essentiels et doivent être mis à jour.
- Monsieur GALLIER souhaite mettre en avant l'ensemble des travaux menés au sein de la commune et félicite l'avancée des différents projets en cours.
- Guillaume MARTINEZ : gestion du minibus mis à disposition du Super U de Loury. Une navette gratuite a été mise en place à destination du Super U de Loury 2 fois par semaine le mardi et le jeudi. Afin de respecter les gestes barrières le port du masque est obligatoire et une désinfection est faite par les élus puis une seconde par SUPER U à sa charge. Les allers-retours

sur une semaine équivalent à 3L/jour de carburants pris dans la cuve municipale. Le contrat de location est à 0€ et comprend l'assurance. Deux personnes ont bénéficié du service la semaine précédente et plusieurs personnes sont déjà prévues pour la semaine en cours. Dans un premier temps, la Mairie a privilégié l'information des personnes de plus de 70 ans lors des appels aux personnes isolées. Dans un second temps des affiches ont été mises dans divers commerces de la Mairie, beaucoup de bouches à oreilles et la publication sur le panneau lumineux, le site de la ville, ... Lecture du courrier de l'association de la pêche puis remerciements à l'ASPTL, les Jardins d'Antan et 1-Terre-action qui se sont portés volontaires pour conduire le minibus. Le Minibus est mis à disposition gratuitement par Super U jusqu'à fin décembre minimum. Si le projet fonctionne, une convention sera faite afin de pérenniser ce service.

- Fermeture de la déchetterie de Loury pour travaux : la déchetterie de Neuville-aux-Bois est bien ouverte aux habitants de Trainou pendant la fermeture de celle de Loury. Monsieur SIMON répond que oui, il rappelle que l'ensemble des autres déchetteries du SITOMAP sont ouvertes et qu'un accord a été fait avec celle de Neuville-aux-bois mais sur des créneaux spécifiques que l'on retrouve sur la page facebook de la Mairie.
- Installation Fibre : les rouleaux que l'on peut voir près de la zone d'activité sont prévus pour les particuliers et non pour la zone d'activité.
- Subvention de l'épareuse : retour prévu fin novembre
- Ramassage des encombrants : en attente d'une réunion pour prévoir une date début 2021.
- Anne Berruet : proposition d'installation d'un miroir pour aider les automobilistes qui arrivent de Boigny-sur-Bionne permettant, lorsqu'ils sont arrêtés au STOP, la visualisation des véhicules arrivant de Chécy. La Mairie pourra seulement faire une demande aux communes concernées ainsi qu'au Département quant à cette installation. Monsieur Martinez propose à Madame Berruet d'aller sur les lieux ensemble.
- Aurélia Robert : Les séances sont annulées mais le CICLIC proposera régulièrement des films gratuits sur leur site internet
- Nadia Sarrail : la cérémonie du 11 Novembre a eu lieu dans le respect strict des directives de la Préfecture qui n'autorisait pas la présence des Anciens Combattants au plus grand regret de la Municipalité. Monsieur le Maire et Madame SARRAIL, seuls présents lors de la cérémonie, ont déposé la gerbe de fleurs de la FNACA ainsi que celle de la Mairie.
- Nadia Sarrail : *Projet sur l'aide aux devoirs* : tous les sondages ont été récupérés (35 familles favorables). L'argent de la participation des familles ne pouvant être récupéré par la Mairie, une solution est en cours de réflexion avec la participation d'une association.
- Nadia Sarrail : *Projet garage à vélo arrêt de bus* : un sondage va être lancé auprès des collégiens et lycéens de la commune.

- Isabelle Renimel : *Présentation des tarifs et contenant des colis des aînés*. Une réunion est prévue entre élus pour l'organisation de la distribution qui sera prévue les dimanches 6, 13 et 20 décembre prochain. Une communication plus précise sera faite prochainement.
- Guillaume Martinez : *Extinction de l'éclairage publique* : il a été décidé d'éteindre une partie de la commune lors du couvre-feu à partir de 21h (le dernier bus arrive à Traînou vers 20h00). C'est un choix qui a été décidé et vu avec la Gendarmerie. Cela entraînera une économie de 7550€ environ sur 1 an et une diminution de la pollution lumineuse. Les trois grands axes qui restent allumés sont rue de la République, rue de la Motte Moreau et rue des Trois Croix). D'autres rues branchées sur les mêmes armoires restent aussi allumées (rue de la carrière, ...).
- Les pompiers ne feront pas de porte à porte cette année pour leur calendrier.

Clôture de la séance à 20h33

ARTH Philippe

CAILLAULT Laurent

CANO Didier

Absent représenté

COUSIN Izabete
Absente représentée

ETIENNE Christelle

ENGELRIC BERRUET

Denyse

FAUQUEMBERGUE
Damien

FOUCAULT Jacqueline

GALLIER François

HORNBERGER Caroline

LAPLACE Marylise

MARTINEZ Cécile

MARTINEZ Guillaume

MILANO Marie-Claude

PÉPION Aymeric

RENIMEL Isabelle

ROBERT Aurélia

RONNET Valérie

SARRAIL Nadia

SIMON Jérémy

THIBAUDAT Yohan

VENTOLINI Giorgio
Absent représenté